

L'innocence de Jean Calas ne fait aujourd'hui plus de doute : la réalité du suicide de Marc Antoine Calas le soir du 13 octobre 1761 est prouvée, même si les raisons qui l'ont conduit à un tel acte restent obscures. Mais l'erreur judiciaire dont le commerçant toulousain a été la victime continue de faire scandale. De là à la présenter, à l'instar de Voltaire, comme le miroir des dysfonctionnements de la société française du milieu du XVIII^e siècle, il n'y a qu'un pas qui a été trop souvent franchi.

Cette interprétation, en effet, est largement contestable. Loin d'être emblématique de son époque, l'affaire Calas constitue un événement doublement anachronique, tant au point de vue judiciaire qu'au point de vue religieux. L'erreur judiciaire n'a été possible que parce que n'a pas été respectée la pratique habituelle des juges, qui consistait en la nécessité de disposer de preuves « plus claires que le jour » pour aboutir à une condamnation, au bénéfice de la dangereuse et peu fiable intime conviction, qui s'insinuait de plus en plus dans les pratiques. Quant à la tolérance religieuse, elle était devenue largement dominante à cette époque : l'épisode toulousain de 1761-1762 constitue un « accident » conjoncturel aux aboutissements tragiques. L'erreur judiciaire qui a mené Jean Calas sur la roue* s'explique par la simultanéité de ces deux anachronismes, l'un (l'intime conviction) en avance sur son temps, l'autre (l'intolérance religieuse) en retard sur son époque.

L'examen attentif de cette affaire oblige aussi à écorner un mythe. À la suite de son intervention décisive, on a fait de Voltaire le paladin des droits de l'homme et le fustigateur éclairé d'une justice présentée par lui, à tort, comme atroce, arbitraire et révolue. La réalité est moins glorieuse : les objectifs de Voltaire étaient d'un tout autre ordre, du moins au début, puisqu'il s'agissait avant tout d'attaquer l'Église, le scandale judiciaire ne venant qu'au second plan. Loin d'être les « druides barbares » décriés par le philosophe, les juges toulousains étaient bien convaincus, eux aussi, de lutter contre des fanatiques, qu'ils croyaient coupables d'un crime religieux doublé d'une perversion de l'autorité paternelle. On peut pourtant faire crédit à Voltaire d'avoir favorisé à cette occasion une réflexion sur l'injustice. Ce faisant, il a créé la figure de l'intellectuel engagé, impliqué dans les

combats politiques et sociaux de son temps ; elle a été illustrée après lui par d'autres grands écrivains, de Victor Hugo à Jean-Paul Sartre en passant par Émile Zola à l'occasion de l'affaire Dreyfus, un bon siècle après Calas.

L'affaire Calas est terminée depuis longtemps, mais les angoisses qu'elle a suscitées perdurent. Aujourd'hui comme hier, l'erreur judiciaire constitue un risque permanent. Chacun se trouve ainsi menacé : une rumeur, un faux témoignage, une simple erreur d'appréciation, une inimitié tenace peuvent faire tomber n'importe qui dans le pire des cauchemars. Malmenant l'ensemble de l'édifice judiciaire, puisqu'elle met à mal la notion même de vérité, l'erreur judiciaire ébranle les fondements de la morale sociale.

